

Amendement municipal

Préavis 28/18

Demande d'un crédit de CHF 225'000.--
pour le remplacement d'un véhicule utilitaire
à l'usage des travaux de voirie

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de l'établissement du préavis 28/18, il est mentionné au chiffre 4 des conclusions que l'achat serait amorti sur une période de 15 ans par un prélèvement au compte 9281.100 « Fonds de renouvellement machines et véhicules » qui comporte actuellement une somme de CHF 148'541.15 et d'un quatorzième du solde chaque année dès 2020.

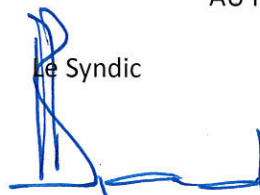
Il ne sera toutefois pas possible de prélever un tel montant sur le fonds en question. A la fin de l'année 2018, ce dernier sera en effet imputé d'une somme de CHF 72'000.- qui n'avait pas été prise en compte lors de l'établissement du préavis 28/18 ; elle servira à amortir le préavis 11/17 « Demande d'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts »,

En conséquence, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir amender le préavis de la manière suivante au chapitre 6 « Conclusion » :

- 4) d'amortir ce montant par un prélèvement au compte 9281.100 « fonds de renouvellement machines et véhicules » de CHF 70'000.- en 2019 et le solde sur un période de 10 ans dès 2019, en portant le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.**

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 24 septembre 2018, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE


Le Syndic
François Bryand



La Secrétaire


Laure Pingoud